

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 06 décembre 2021**

**Présents** : BERTHELOT Aurélien - JOUSSET BOUCHERIT Nathalie– FLUTRE Patrice – GUERIN Alain–PESQUERA Juan - ANTUNES Mickaël – PERE Michaël - DAVID Alexandra– LYS Pascal - MAGUIER Jacky - BERTHOMME Claire - ROBINAUD Alexandra -

**Absents** : LYS-DÉDOUCHE Emmanuelle

**Absent excusé** : LABOUP Benoit, RALITE Séverine

**Pouvoirs** :

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël ANTUNES

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 05.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et commence à détailler les différents points.

## **1. DELIBERATIONS**

### **1.1 Investissement avant vote du budget :**

Monsieur le maire indique à l'assemblée que madame Hamon, conseillère aux décideurs locaux, a transmis un mail expliquant que cette délibération ne peut être prise avant le 31 décembre car elle est calculée sur la base des crédits inscrits en N (budget primitif et DM confondus). Il faudra donc présenter ce sujet lors de la prochaine réunion qui se tiendra en début d'année 2022.

### **1.2 Demande de subvention DETR pour les sanitaires de l'école :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet initial :

- Démolition des sanitaires actuels + construction de nouveaux sanitaires à l'extérieure de la cour + création d'une coursive + création d'un arrêt de bus accolé aux sanitaires + réfection en enrobée de la cour d'école
- Coût : environ 194 000 € TTC de dépenses globales (devis avant hausses tarifaires conséquentes dans le bâtiment)

Il indique également les problèmes rencontrés :

- Coût très important pour, au final, la création de sanitaires
- Stabilisation impossible du budget étant donné la volatilité actuelle des tarifs dans le bâtiment
- Avis négatif des ABF concernant la structuration du projet (la coursive était trop longue et/ou trop large par exemple)

Après concertations, proposition de revoir le projet en rénovant l'existant

Nouveau projet :

- Isolation par l'extérieur des murs des sanitaires existants
- Création d'un faux plafond dans les sanitaires existants
- Pose d'un isolant sur le faux plafond pour venir isoler le plafond

- Mise en place d'une solution de VMC afin de mieux gérer la circulation de l'air à l'intérieur et éviter la condensation
- Mise en place d'un chauffage d'appoint pour gérer le problème de condensation
- Réfection de la cour de l'école avec suppression des arbres, traitement des niveaux, gestion des pluviales

Plan de financement proposé :

- Isolation : 14 762,70€ TTC
- VMC / Chauffage / Plomberie : 10 992€ TTC
- Cour : 26 640€ TTC
- Carrelage : 7 808,16€ TTC

Soit un total de 60 202,86€

Subventions :

- Subvention possible DETR : 24 999,72€ (50% des sommes engagée : 30% + 20% car nous sommes en ZRR)
- Subvention possible département : 17 499,80€ (35 % du HT)

MAIS ATTENTION : On ne peut pas toucher plus de 80% du HT en subventions !

- Reste à charge pour la commune (20% du montant HT minimum) : 10 033,81€ en investissement

Ce projet là ne nécessite pas d'appel d'offre.

Mme BERTHOMMÉ demande si les équipements sont en nombre suffisant et s'ils sont en bon état ?

Réponse de M. le Maire : un tour des sanitaires a été fait avec monsieur JAUNIN ; tout est en bon état, il faudra uniquement mettre une grille d'aération sur les portes.

M. ANTUNES demande si des travaux peuvent être faits par l'agent technique

Réponse de M. le Maire : oui pour certains menus travaux mais pas pour ce qui a été chiffré par devis.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention DETR

### **1.3 Demande de subvention départementale pour les sanitaires de l'école :**

- Selon les mêmes modalités que précédemment avec la cour en moins puisque la demande a été faite lors du conseil municipal précédent
- Possibilité de financement à hauteur de 10 180,60€
- Délibération autorisant M. le Maire à effectuer la demande de subvention auprès des services du département

Le Conseil Municipal se prononce pour à l'unanimité

### **1.4 Travaux cimetièrre :**

Monsieur le Maire fait le constat de la situation actuelle :

- Fin de l'utilisation du Glyphosate dans les cimetièrres au 1er juillet 2022 (le remplacement de ce produit par un produit bio contrôle est très cher 350 €/10L)
- Plus que 3 concessions disponibles dans notre cimetièrre (dans l'immédiat plus de vente de concession hors décès)
- Allées du cimetièrre gravillonnées
- Dernière procédure de reprise de concession datant du milieu des années 1990

- Extension du cimetière existante et achetée dans les années 1970 mais jamais ouverte (faire appel au CAUE pour travailler l'accessibilité et l'esthétique)

Monsieur le Maire propose le plan d'action suivant :

- Mise en place d'un outil de gestion du cimetière
- Réunion conjointe des commissions Urbanisme et Bâtiments afin de faire un premier plan de l'extension du cimetière et d'envisager les travaux dans la partie historique du cimetière (étude de la situation, demande de devis puis étude des devis avant présentation au conseil)
- Réviser les tarifs du cimetière afin de leur donner de la lisibilité et de la cohérence entre eux
- Engager des reprises de concession au fil de l'eau (ne pas faire de procédure de reprise globale)
- Engager les travaux de réhabilitation
- Travailler sur le règlement du cimetière

Pour cette séance monsieur le Maire propose de choisir une solution de gestion du cimetière, afin de faciliter les diverses procédures.

Deux propositions :

- SOLURIS (syndicat informatique de la Charente Maritime) qui propose le logiciel MARBRE de la société NEOCIM (cartographie du cimetière par drone, plan sur ordinateur, ensemble des actes de gestion,...) pour un total de 6 775,09€
- ELABOR qui propose un logiciel de gestion + la prise en charge de la procédure de reprise de concession + la prise en charge du risque juridique pour un total de 9 287,90€ TTC

Un petit bémol, la commune ne peut pas demander de subvention pour tout ce qui touche au cimetière

Lors de la première réunion de travail de la commission (le mardi 18 janvier 2022 sous réserve de confirmation) seront étudiés les tarifs, le règlement et le plan du nouveau cimetière. Monsieur le Maire donne quelques pistes de travail :

- Présentation de tarifs des communes voisines afin de comparer et de calibrer nos futurs tarifs
- Mise en place d'horaires d'ouverture du cimetière
- Fermeture du grand portail (une seule porte ouverte en continu) afin d'obliger les entreprises à venir chercher les clés en mairie
- Définition précise des règles concernant les concessions et les espaces inter-concessions (avec le respect intégral de ces espaces, pas de monument couvrant ces espaces !)
- Mise aux normes du règlement avec le respect des nouvelles réglementations (aide du logiciel marbre qui fournira une trame de base)
- Mise en place de demandes de travaux plus précises (avec des descriptifs détaillés)

M. FLUTRE demande comment se passe la procédure de reprise de concession

Réponse de M. le Maire : faire un constat d'abandon, respecter les délais et à l'échéance de ceux-ci la reprise est possible

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de Soluris

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de Soluris.

### **1.5 Frais de déplacement des agents municipaux :**

- Les agents publics ont le droit au remboursement de leurs frais de déplacement et de repas en cas de convocation en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale

#### **Frais de route :**

- Remboursement au plus court entre :

- ) Lieu de convoc ← → Résidence administrative
- ) Lieu de convoc ← → Résidence familiale
- Remboursement selon barème kilométrique et puissance du véhicule

#### **Frais de repas :**

- Remboursement si, et seulement si, convocation entre 11h et 14h
- Remboursement aux frais réels du repas dans la limite de 17,50€ le repas (base légale de la fonction publique)

**La proposition de délibération tient compte de l'ensemble des cas de figure envisageables (nuitées, ...). A priori, nous ne devrions pas être concernés.**

**Cette délibération est demandée par le nouveau service de gestion comptable de Royan.**

Le Conseil municipal vote pour à l'unanimité.

#### **1.6 Dépenses fêtes et cérémonies**

Monsieur le Maire indique que le nouveau service de gestion comptable de Royan souhaite que nous prenions une délibération encadrant les différentes dépenses que nous pouvons opérer avec le compte appelé « Fêtes et cérémonies ».

Monsieur le Maire propose d'inscrire dans la délibération les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ; les colis de Noël.
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

#### **1.7 Mise en place du prélèvement des loyers des logements communaux :**

Monsieur le Maire explique que :

- La commune dispose de 3 logements communaux actuellement tous loués
- Les locataires sont aujourd'hui avisés de leur loyer par une facture envoyée par le service de gestion comptable qu'ils doivent ensuite régler
- Procédure lourde créant parfois des retards de paiement de loyers

Monsieur le Maire propose un service de prélèvement automatique des loyers sur la base du volontariat et uniquement pour ceux pour lesquels nous ne touchons pas directement la CAF.

- Avantage pour les locataires : aucun risque d'oubli du paiement des loyers et, par conséquent, de mise en situation contentieuse
- Avantage pour le bailleur (la mairie) : paiement régulier des loyers
- Proposition de délibération : Le conseil municipal autorise M. le Maire à mettre en place le prélèvement des loyers des logements loués par la commune (modèle de formulaire fourni dans les pièces jointes avant le conseil municipal)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### **1.8 Modification des statuts du SDEER :**

Monsieur le Maire indique que les statuts du SDEER évoluent vers l'ajout de la compétence à caractère optionnelle concernant les infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Propose d'amender l'article 2 de ses statuts en insérant l'alinéa :

*« Sur demandes des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »*

Monsieur le Maire demande que les dysfonctionnements soient transmis à la mairie

Le Conseil Municipal procède au vote, les résultats sont 1 abstention et 11 pour

## **2. AUTRES THEMES**

### **2.1 Avant-projet traverse du bourg**

Monsieur le Maire présente les différents plans de l'avant-projet tout particulièrement les mesures de sécurité (rétrécissement et plateau zone 30, chemin piétonnier), l'embellissement des accotements et la création de trottoirs.

Pour les personnes qui le souhaiteraient, les plans sont consultables au secrétariat de la mairie.

M. FLUTRE demande la durée de l'emprunt. Réponse de monsieur le Maire : 15 à 20 ans

Des précisions seront apportées par la DI en matière de traitement des eaux pluviales et de calendrier dans les semaines à venir.

### **2.2 Aménagement de la RD 248 – rte de Bénigousse**

Déjà lors de la précédente mandature un projet avait été déposé mais n'avait pu aboutir car la DI n'arrivait pas à obtenir les préconisations concernant la loi sur l'eau.

Cependant il faut relancer ce projet (avec quelques modifications) car les problèmes d'écoulement des pluviales persistent et la réfection de la chaussée et des accotements de la sortie du bourg au premier viage du village de Bénigousse sont nécessaires.

Ces travaux se réaliseront à l'issue de l'enfouissement des réseaux dont l'étude est lancée par les services du SDEER.

Le budget global pour ce tronçon de voirie est de 210 000 € HT. Les frais d'étude s'élèveront à environ 17 038€ avec reste à charge pour la commune 30 % soit 5 111.40 €

### **2.3 Boucles nationales du Printemps 2022**

Les équipes de l'APOGE proposent à notre commune de recevoir le départ de l'étape du samedi 7 mai 2022.

Monsieur le Maire détaille toute l'aide matérielle à apporter, notamment un repas pour 80 convives.

Monsieur le Maire engage le débat et demande l'avis du Conseil sur cette proposition et s'il est partant pour cette organisation.

Le Conseil répond oui à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que l'aide des membres des associations communales sera sollicitée.

Une commission travaillera sur l'organisation plus fine de la manifestation.

## **3. INFORMATIONS DIVERSES**

### **3.1 Colis de Noël**

Les colis de Noël, pour les bénéficiaires inscrits, sont arrivés. Ils seront distribués ou à retirer au secrétariat de la mairie dans la semaine.

### **3.2 Illuminations et décorations pour les fêtes**

L'ensemble des nouveaux candélabres du bourg sont dotés de prises et vont recevoir de nouvelles illuminations dans la semaine.

3 sapins ont été achetés et sont en cours de décoration (mairie, salle des associations, école)

Merci à M. Guerin et tous ceux qui ont participé aux préparatifs et aux décorations avec des emballages cadeaux.

### **3.3 Fin d'année et vœux**

- Ecole : goûter offert par la mairie + livres et chocolats offerts : Vendredi 17 décembre 2021 à 15h dans la cour de l'école
- Aînés : goûter et bilan annuel de l'association ; ensemble du conseil invité par Mme la Présidente Samedi 18 décembre 2021 à 14h30 à la salle des fêtes ; 8 conseillers s'y rendront
- Fermeture du secrétariat de la mairie : Du jeudi 23 décembre 2021 17h au 3 janvier 2022 inclus
- Permanences de M. le Maire le mercredi 29 décembre 2021 de 10h à 12h
- Cérémonie des vœux 2022 (sous réserve de la situation sanitaire) : Vendredi 7 janvier 2022 à 19h à la salle des fêtes

### **3.4. Prospective 2022**

- Préparation du budget : février / mars 2022 pour un vote en conseil entre fin mars et mi-avril 2022. Les membres du Conseil municipal sont invités à faire leurs propositions avant début février afin qu'elles puissent être étudiées en commission des finances.
- Réunion publique (sous réserve de la situation sanitaire) : 2e quinzaine d'avril

Attention, **dates à bloquer impérativement** :

- Dimanche 10 avril 2022 (1er tour de l'élection présidentielle)
- Dimanche 24 avril 2022 (2nd tour de l'élection présidentielle)
- Dimanche 12 juin 2022 (1er tour des élections législatives)
- Dimanche 19 juin 2022 (2nd tour des élections législatives)

### **3.5. Fresque du climat**

- M. Germes se propose de venir faire cette activité un lundi soir
- Quand ? à voir pour un lundi soir à 18h
- Combien de participants ? 5 membres du conseil se sont portés volontaires

### **3.6 Signalements par des habitants**

- Route des Roys : accumulation d'eau sur l'accotement ; Monsieur le Maire a répondu que c'est une voirie hors agglomération donc les accotements resteront enherbés. Il a aussi évoqué le positionnement de la boîte aux lettres.
- Route de Bénigousse : vitesse excessive aux abords des virages, Monsieur le Maire répond que ces remarques seront transmises au service du département car c'est de leur compétence à cet endroit.

### **3.7 ABF et église**

Un rendez-vous va être programmé sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 afin de rencontrer les services de conservation des monuments historiques, le service archéologie, les ABF et la DRAC pour envisager des actions d'entretien et de réfection autour de l'église.

### **3.8 Virement de crédit (délégation du maire)**

2 virements de crédits ont été effectués :

- 1000€ des dépenses imprévues vers le compte 165 afin de rembourser les cautions des locataires qui sont partis
- 1000€ des dépenses imprévues vers le compte 168758 (autres groupements) afin de payer une mensualité du SDEER

### **3.9. Fibre optique**

- L'ensemble de la commune est raccordée
- Deux points restent à traiter pour finaliser le raccordement général au réseau : les Seguineries et le chemin du four
- Version à 42 poteaux choisie (si aucune solution alternative)
- Pris attache avec le 1<sup>er</sup> VP du Conseil Départemental pour l'informer de la situation et réfléchir à une solution alternative qui éviterait la création d'une nouvelle artère complète de poteaux en bordure de voie communale

Réponse de M. le 1<sup>er</sup> VP :

- Il a alerté sur la situation la responsable au niveau du département du déploiement fibre optique
- Il est prochainement en réunion avec les équipes de CMTHD et revient vers la commune à l'issue avec des éléments de réponse plus précis

## **4. Questions diverses**

- M. PESQUERA demande où en est le mur de clôture de l'aire de jeux, réponse ; La DP va être déposée et le voisin est d'accord sur les modalités.
- M. PERE indique un problème de stationnement au Clos des Seguineries, les véhicules sont garés sur la route, réponse ; M. Le Maire va appeler les propriétaires et faire un courrier.
- M. PERE indique que la buse au niveau de la route des Seguineries s'affaisse, il faudra appeler M. VIGNERON.
- M. MAGUIER demande où en est la succession Chabasse, réponse ; le notaire s'est engagé à clore prochainement la succession, après nous pourrons obliger les héritiers à faire le nécessaire.

La séance est levée à 22h15